



PROCES-VERBAL DE MESURAGE

L'an mil neuf cent cinquante-trois, le huit du mois de décembre ..

Je soussigné Albert LADRIERE, ingénieur civil, géomètre-expert immobilier, légalement assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance séant à NIVELLES ..

Agissant à la requête de Monsieur Raymond NEVERS, de GREZ-DOICEAU ..

Ai procédé au mesurage et au lotissement de la parcelle ABCD représentée au plan ci-dessus, cadastrée à GREZ-DOICEAU, dans la Section G, sous le n° 351/f et ai trouvé ces deux lots contenir en superficie :

LOT n°1 (en rouge au plan ci-dessus) :

TROIS ares SEPTANTE-SEPT centiares NONANTE-SIX décimètres carrés

LOT n°2 (en bleu au plan ci-dessus) :

QUATRE ares TRENTE ET UN centiares.

Servitude : Un sentier mitoyen large d'un mètre et d'axe AB.-

Ma mission étant terminée, j'ai clos et signé le présent procès-verbal en mon domicile, à la date ci-dessus, pour servir et valoir ce que de droit



Albert Ladrière  
INGENIEUR CIVIL  
GEOMETRE EXPERT IMMOBILIER  
NETHEN  
Tél. 190 Beauvechain

Enregistré à Namur le 10 Janvier 1954 au montant quatre  
Vol. 91 . fol. 65 . case 7 rôles-pavés

Reçu : quarante f.

40f

Le Receveur  
Fermier

G  
217